

Cote du document: EB 2018/124/R.29
Point de l'ordre du jour: 8 a) i)
Date: 20 août 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-neuvième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath
Directeur et Contrôleur de la
Division de la comptabilité et du contrôle
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto
Chef de l'information financière et de l'activité
fiduciaire institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-quatrième session
Rome, 11-13 septembre 2018

Pour: Examen

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-neuvième réunion

Résumé

1. Le Comité d'audit a élu l'Italie à sa présidence pour la période prenant fin en avril 2021.
2. Divers points en rapport avec les services du Commissaire aux comptes ont été résolus de manière satisfaisante, y compris la demande d'augmentation de ses honoraires. Le Comité a examiné les rapports standard et le mémorandum; il a en outre demandé au Commissaire aux comptes de préparer une note sur la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, en mettant particulièrement l'accent sur la qualité de l'information et des données, et sur le risque de crédit, afin de compléter les informations actualisées fournies par la direction sur ce thème.
3. Il a été décidé que le document sur l'harmonisation des conditions de financement serait examiné en septembre par le Comité d'audit et par le Conseil d'administration, afin de permettre des éclaircissements supplémentaires sur un certain nombre de questions à inclure dans la proposition. La suggestion de tenue d'un séminaire informel du Conseil a été bien accueillie.
4. Il a également été convenu que la politique d'emprunt à des conditions ordinaires (NCB) serait soumise à l'approbation du Comité d'audit à sa réunion de novembre, afin de tirer profit du prochain réexamen, par la Banque mondiale, de sa politique de NCB au niveau de l'ensemble du système, avant son approbation par le Conseil d'administration en décembre et la modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA, qui doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs en février 2019.
5. Le Comité a examiné tous les documents inscrits à l'ordre du jour. Les sections ci-après contiennent un résumé détaillé des délibérations tenues durant la réunion.

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-neuvième réunion du Comité d'audit

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent quarante-neuvième réunion, tenue le 29 juin 2018.

Élection du président du Comité d'audit

2. À la suite de la nomination des membres du Comité d'audit en avril 2018 et conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les membres du Comité d'audit ont procédé à l'élection du président du Comité pour la période prenant fin en avril 2021. L'Italie, appartenant à la Liste A, a été élue à l'unanimité à la présidence du Comité d'audit.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour a été adopté avec l'ajout des questions ci-après au titre des "Questions diverses":
 - Point sur la sélection du prestataire de services d'évaluation indépendant chargé de l'évaluation des risques.
 - Point sur les suites données par la direction aux recommandations issues des réunions du Comité d'audit.
 - Instruments susceptibles d'aider le Conseil d'administration à orienter l'avancement de la mise en œuvre des engagements pris par la direction et à en assurer la gouvernance.
4. Le président a informé les membres que le président du Groupe de travail sur le cadre de transition (TFWG) avait proposé d'organiser une réunion conjointe avec le Comité d'audit le 8 octobre 2018 pour procéder à l'examen des points intéressant les deux organes subsidiaires. Cette réunion permettrait d'améliorer le dialogue et la prise de décisions concernant des aspects directement liés à la viabilité financière du FIDA. Les membres ont accepté la proposition et ont demandé au président de leur donner les dernières informations à ce sujet après la troisième réunion du TFWG prévue le 23 juillet 2018.

Procès-verbal de la cent quarante-huitième réunion du Comité d'audit

5. Le procès-verbal a été approuvé sans autre commentaire.

Examen des honoraires liés au contrat du Commissaire aux comptes

6. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, en indiquant que la demande du Commissaire aux comptes représentait une augmentation de 12% de ses honoraires pour l'exercice budgétaire 2018, et de 8,3% pour les exercices budgétaires de 2019 à 2021. Les honoraires demandés tiennent compte d'un ajustement résultant de l'indexation sur le coût de la vie pour l'exercice 2018, des activités de vérification supplémentaires ponctuelles à réaliser en 2018 à l'appui de l'adoption de la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, et des activités de vérification annuelles supplémentaires récurrentes à conduire de 2019 à 2021.
7. Le Comité a également été informé que la direction du FIDA avait examiné la demande et l'avait jugée raisonnable sur la base des éléments justificatifs techniques détaillés fournis par Deloitte & Touche. Il a également été souligné que la complexité de la norme comptable supposait un investissement considérable de la part de la direction. Le cabinet Moody's Analytics avait été recruté pour appuyer l'application de la norme et les activités de vérification supplémentaires visant à évaluer les hypothèses et les calculs relatifs aux estimations de pertes de crédit attendues en lien avec les états financiers du FIDA.

8. La direction a indiqué que, au moment du lancement de l'appel d'offres en 2016, l'ampleur des travaux supplémentaires à mener pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 n'avait pas pu être prévue. En outre, tous les candidats avaient été invités à indiquer leurs honoraires pour l'audit de l'exercice 2017 uniquement, donc hors coûts liés à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 en 2018. Le secteur financier et bancaire international, qui est soumis à l'application de la norme IFRS 9, avait fait état d'une hausse des honoraires de l'audit spécifiquement due à l'adoption de cette norme. Les données de référence ont confirmé que les autres institutions financières internationales (IFI) avaient aussi été confrontées à des augmentations de coût comprises entre 15 et 17% du fait de l'application de la norme IFRS 9.
9. Le Comité a examiné la question en profondeur. Les membres ont d'abord exprimé leur gratitude à la direction pour la réalisation de cet examen analytique et pour les efforts supplémentaires consentis en lien avec ce point de l'ordre du jour. Cependant, ils ont également fait valoir que la norme IFRS 9 et les difficultés connexes supplémentaires en matière d'audit auraient dû être prises en compte comme une possibilité au moment de la rédaction du contrat. Les membres étaient globalement d'avis que le processus de passation de marché devait tenir compte autant que possible des éventualités de ce type, afin d'éviter les révisions d'honoraires qui consistent presque systématiquement en des augmentations. En réponse à la demande du Comité, la direction a fourni des éclaircissements supplémentaires sur le processus de passation de marchés du FIDA, en précisant que les hausses d'honoraires étaient généralement exceptionnelles et pouvaient dépendre de la nature de la tâche et du mandat concerné.
10. Le Comité a approuvé la hausse des honoraires.
Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables
11. Deloitte & Touche ont présenté le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables, et indiqué que les recommandations y figurant résultaient de l'audit relatif à l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2017. Aucune recommandation n'a donné lieu à une réserve tant sur l'opinion d'audit concernant les états financiers consolidés que sur la déclaration de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Les contrôles supplémentaires mis en place en 2017 étant notés, une recommandation assortie d'une priorité moyenne a été toutefois émise quant à la nécessité de formaliser dans un cadre détaillé les contrôles relatifs aux transactions des bureaux de pays du FIDA, notamment au vu de la délégation de pouvoirs croissants consentie par le FIDA à ces bureaux. Le Commissaire aux comptes a également noté l'amélioration des procédures adoptées pour la publication d'informations concernant les parties connexes et proposé des mesures supplémentaires relatives à la publication d'informations concernant le personnel de direction clé. À cet égard, la direction a assuré aux membres que la recommandation liée à la Norme internationale d'audit 24 serait mise en œuvre à temps, c'est-à-dire avant l'examen conduit par le Commissaire aux comptes.
12. Les membres du Comité ont accueilli le rapport avec satisfaction et estimé que son examen était achevé.
Mémorandum du Commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'année se terminant le 31 décembre 2018
13. Présentant le mémorandum sur la stratégie d'audit, l'associé responsable de la mission d'audit a informé le Comité que quatre grands risques avaient été déterminés pour ce qui était de l'audit des comptes de 2018: le calcul de la juste valeur des prêts aux termes des normes IFRS; l'exactitude de la conversion des devises; la comptabilisation des recettes dans le respect des Normes internationales d'audit (ISA); et le contournement des contrôles par la direction avec, en particulier, la question des jugements ou des estimations effectués par la

direction, considérés comme un risque d'audit, comme l'exigent les ISA pour toutes les missions d'audit. En outre, le Commissaire aux comptes avait fait observer que la mission d'audit comporterait des activités visant l'application, en 2018, de la nouvelle norme comptable IFRS 9.

14. Les Membres ont demandé des explications sur la façon dont le Commissaire aux comptes considérait le risque de change du point de vue de l'impact des fonds propres sur les états financiers. En outre, les membres ont demandé à Deloitte & Touche de présenter à une date ultérieure des informations relatives à la qualité et à la suffisance des données disponibles sur le risque de crédit, dont l'évaluation est exigée au titre de la norme comptable IFRS 9.

15. L'examen de ce document a été considéré comme achevé.

Examen de l'harmonisation des conditions de financement

16. La direction a présenté des informations détaillées sur l'examen de l'harmonisation des conditions de financement et a mis en lumière le processus de réforme ambitieux actuellement mis en œuvre pour améliorer le modèle opérationnel du FIDA et optimiser la contribution de celui-ci au développement à long terme. La direction a souligné que, d'une manière croissante, les emprunteurs du FIDA demandaient plus de flexibilité et davantage d'options concernant les produits financiers proposés, et une meilleure harmonisation et comparabilité avec les autres IFI.

17. Le document décrit les propositions suivantes:

Prêts à des conditions ordinaires

- i) Mise en place d'un produit à écart de crédit fixe.
- ii) La date d'échéance et le différé d'amortissement, ainsi que la tarification s'y rapportant, devront refléter le délai moyen de remboursement. Cette démarche vise à faciliter la gestion de la dette, de même que la maîtrise des bilans nationaux par les emprunteurs, en aidant ces derniers à mieux adapter leur dette à leurs besoins et à maîtriser la dette nationale globale. La démarche répond aussi aux demandes présentées par les emprunteurs concernant une différenciation des délais de remboursement et des différés d'amortissement, et la possibilité d'adapter le choix correspondant en fonction de la tarification. Enfin, elle contribue à améliorer la comparabilité du FIDA avec les autres IFI sans lui ôter sa spécificité en ce qui concerne l'engagement et les frais initiaux.
- iii) Une différenciation de la prime de maturité liée à l'écart de crédit en fonction du revenu des pays, du fait d'une modification de la méthodologie appliquée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Prêts à des conditions mixtes

- iv) Mise en correspondance de la tarification et de la monnaie de libellé du crédit.

Prêts à des conditions particulièrement favorables

- v) Modification des conditions du remboursement pour les petits États, et mise en place de conditions encore plus favorables.
- vi) Mise en correspondance de la tarification et de la monnaie de libellé du crédit.
- vii) Conditions légèrement moins favorables, sauf pour les petits États, conformément aux changements introduits dans d'autres IFI utilisant l'approche du Cadre pour la soutenabilité de la dette.

Tous les prêts

- viii) Modification de la périodicité des changements reflétant les variations des taux du marché, ramenée de six mois à trois mois.

18. L'impact de ces changements devrait, dans l'ensemble, être positif pour le FIDA en termes d'accélération des flux de trésorerie, renforçant ainsi sa viabilité financière et apportant une réponse à un décalage fondamental dans le cadre monétaire.
 19. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur de nombreux points et, compte tenu de la nature technique du document, se sont félicités du fait que la direction proposait d'organiser un séminaire spécifique sur ce thème. Certains membres ont également demandé des informations supplémentaires sur les aspects suivants: le bien-fondé des propositions; les incidences sur la demande de produits proposés par le FIDA; et les risques opérationnels. D'autres membres se sont enquis du calendrier du processus et ont souligné qu'il était nécessaire de préciser les liens avec les stratégies et les cadres existants et de mettre en place une feuille de route. Il a également été noté que les propositions seraient susceptibles d'avoir des implications pour la réforme financière et le processus de gestion des risques en cours. Les membres ont demandé plusieurs précisions sur le contexte général, c'est-à-dire sur la façon dont les présentes propositions s'intégreraient dans la stratégie globale du FIDA.
 20. La direction a fourni des éclaircissements et des informations détaillées.
 21. Il a été indiqué que ce sujet serait ensuite présenté lors d'un séminaire informel, le 19 juillet. Après des échanges approfondis, il a été convenu que l'examen du document se poursuivrait à la prochaine réunion du Comité, en septembre 2018.
- Examen de la politique d'emprunt à des conditions ordinaires
22. La direction a introduit ce point en soulignant l'importance croissante des tendances macroéconomiques internationales et en rappelant l'évolution de l'architecture financière du FIDA. Les pays en développement recherchent de plus en plus souvent des financements accordés à des conditions ordinaires pour satisfaire partiellement leurs besoins en matière de développement. La politique d'emprunt à des conditions ordinaires a été mise en place par l'Association internationale de développement (IDA) et a été appliquée par le Fonds africain de développement et la Banque asiatique de développement afin de promouvoir la coordination des créanciers et de dissuader les emprunteurs de contracter une dette importante à des conditions ordinaires. La mise en place de cette politique s'appuierait sur les processus et les ressources considérables de l'IDA, mais le FIDA se doterait d'un comité interne pour mettre en œuvre les procédures et appliquer les mesures de l'IDA au cas par cas.
 23. Il a été indiqué que l'allégement de la dette relevant de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale permettrait d'améliorer les possibilités d'emprunt d'un pays, mais qu'il soulèverait un problème, à savoir que les gains pourraient être érodés du fait d'une nouvelle accumulation rapide de la dette publique externe, compromettant ainsi le profil de la dette. Les pays recevant une assistance à des conditions de faveur seraient susceptibles de dépenser de manière excessive les fonds ou de recourir à un endettement à des conditions ordinaires jusqu'à des niveaux dépassant la capacité de ces pays à maîtriser la dette au moyen de mesures d'atténuation. La politique d'emprunt à des conditions ordinaires vise à limiter le risque moral que présente l'accès des emprunteurs à des ressources octroyées à des conditions de faveur, permettant ensuite à ces mêmes emprunteurs de contracter à des conditions ordinaires une dette qui ne soit pas soutenable.
 24. S'agissant des emprunteurs, la politique leur permet de préserver une dette soutenable sur le long terme et, s'agissant du FIDA, elle favorise une gestion plus prudente des rares ressources octroyées à des conditions de faveur, notamment en limitant les arriérés de remboursement de la dette à la fois aujourd'hui et à l'avenir

si le FIDA venait à offrir des ressources supplémentaires outre les ressources de base et les ressources allouées au titre du Système d'allocation fondé sur la performance.

25. Les mesures appliquées au titre de la politique consisteront en des coupes dans les allocations de ressources ou en un durcissement des conditions de financement, selon la gravité du manquement et compte tenu des facteurs liés aux pays et aux projets. Les pays concernés sont les 40 pays emprunteurs auprès de l'IDA au titre du cadre de la politique d'emprunt à des conditions ordinaires, qui sont admis à bénéficier des prêts octroyés par le FIDA à des conditions particulièrement favorables et qui répondent aux critères du CSD.
 26. Les États membres ont noté qu'en novembre 2018, la Banque mondiale présenterait un document sur les politiques d'emprunt à des conditions ordinaires mises en œuvre par les différentes banques multilatérales de développement. Il a été proposé que, avant de parachever sa politique, le FIDA attende la publication du rapport de la Banque mondiale, qui pourrait fournir des éléments utiles à cet égard. D'un autre côté, certains membres ont souligné qu'il faudrait veiller à ce que le FIDA ne tarde pas trop à adopter une politique soigneusement révisée sur ce sujet important.
 27. Par conséquent, il a été convenu que le document du FIDA relatif à la politique d'emprunt à des conditions ordinaires serait soumis à l'approbation du Comité d'audit à sa réunion de novembre, afin de tirer profit de l'expérience de la Banque mondiale et d'intégrer toute nouvelle tendance émanant de l'IDA à ce moment, et avant sa présentation au Conseil d'administration en décembre et la modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA, qui doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs en février 2019.
 28. Il a également été décidé d'envisager la possibilité d'organiser un séminaire informel à ce sujet le 19 juillet.
- Évaluation externe 2018 de la qualité de la fonction d'audit interne et point sur les suites données
29. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté ce point de l'ordre du jour en mettant en lumière les principaux résultats de l'évaluation externe de la qualité conduite en janvier 2018. Il a été indiqué que la conclusion globale, comme celle des deux évaluations précédentes, était que la fonction d'audit interne au FIDA était généralement conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. L'évaluateur a attribué la meilleure appréciation possible.
 30. Il a été rappelé qu'AUO avait déjà communiqué les principaux résultats de l'évaluation au Comité d'audit lors de sa précédente réunion. Le document présenté exposait les recommandations finales. En particulier, AUO mettra en place une échelle de notation révisée pour améliorer la cohérence et la différenciation entre les diverses notes attribuées dans le cadre de l'audit. Les activités d'audit relatives aux bureaux de pays seront intégrées aux activités d'encadrement et aux contrôles concernant l'adéquation et l'efficacité de la supervision des aspects financiers des projets et des passations de marchés effectuées dans le cadre des projets. Dans la perspective de la décentralisation, AUO se penchera aussi sur la rotation du personnel, les lacunes en matière d'effectifs, la répartition des tâches, les délégations de pouvoirs, l'utilisation des ressources financières, l'analyse des tendances budgétaires, et la fréquence de certains types d'achat.
 31. Les membres du Comité ont félicité AUO pour les résultats positifs de l'évaluation externe de la qualité et, en même temps, ont fait observer que la couverture de l'audit définie par AUO gagnerait à accorder une plus large place aux risques stratégiques du FIDA. Ils ont demandé des éclaircissements sur la façon dont les risques institutionnels et stratégiques étaient pris en compte dans les activités

- d'AOU. Les membres ont également demandé des informations sur l'audit de conformité, notamment en ce qui concerne les bureaux de pays et la complexité croissante des opérations du FIDA, ainsi que le cadre financier en pleine évolution.
32. AOU a répondu que, pour formuler son plan d'audit annuel et planifier et conduire les activités d'audit, le risque associé à la réalisation des objectifs du FIDA constituerait le premier aspect dont il tiendrait compte. D'ailleurs, le rapport de l'évaluation externe de la qualité faisait état d'observations positives à cet égard. Le lien existant entre les résultats de l'audit et les risques institutionnels pourrait être rendu plus explicite dans les rapports, notamment après la réforme, actuellement en cours, du processus de gestion des risques institutionnels du FIDA. AOU a également fait valoir qu'il parachèverait son plan d'audit annuel après consultation avec le Comité d'audit – une pratique qui garantirait la pertinence des choix de l'audit – et que celui-ci avait émis des observations favorables quant à la couverture de l'audit prévue par AOU pour 2018. AOU prendrait des mesures visant à renforcer cette collaboration à l'avenir. En lien avec les activités d'audit relatives aux bureaux de pays, AOU a souligné que le principal objectif d'un bureau de pays était de superviser et d'appuyer efficacement la mise en œuvre du programme de pays. En conséquence, la conformité n'avait pas été au cœur des activités d'audit; en revanche, l'attention avait toujours principalement porté sur l'efficacité et l'efficacité des processus de supervision et d'appui à l'exécution des programmes. La conformité était, et continuerait à être, un objectif majeur de l'audit relatif à la gestion et à l'administration des bureaux de pays, car AOU avait estimé que la non-conformité aux règles, aux règlements, aux politiques et aux décisions de la direction constituait un risque potentiel critique dans le contexte d'un processus de transition. Il a été indiqué que six audits de bureau de pays et de programme de pays seraient conduits dans ce domaine en 2018, et qu'ils porteraient plus spécialement sur la gestion des ressources financières et humaines.
33. L'examen de ce document a été considéré comme achevé.
- Examen des mandats de l'évaluation indépendante des risques stratégiques et opérationnels du FIDA, et de l'analyse des lacunes de la fonction et de la structure de la gestion des risques institutionnels du FIDA
34. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en notant que les mandats se rapportaient aux tâches ci-après du Calendrier relatif à l'examen, à l'actualisation et au renforcement de la gestion des risques institutionnels du FIDA qui avait été soumis au Comité d'audit en mars, à sa cent quarante-huitième réunion:
- a) évaluation indépendante des risques non financiers du FIDA (risques stratégiques et opérationnels, et risques liés à la mise en œuvre des programmes); et
 - b) analyse des lacunes de la fonction et de la structure de la gestion des risques institutionnels du FIDA.
35. Il a été rappelé que l'objectif général de cette activité était d'évaluer les risques pour le FIDA de ne pas atteindre les objectifs pendant la période couverte par la Onzième reconstitution des ressources du FIDA et au-delà, d'examiner les stratégies et les mesures d'atténuation des risques du FIDA, et de formuler des recommandations quant à la façon de renforcer les pratiques de gestion des risques, notamment les processus et les fonctions de gestion des risques institutionnels.
36. Le mandat s'articulait autour de quatre domaines d'analyse interdépendants:
- i) évaluation des risques opérationnels du FIDA; ii) évaluation des risques liés à l'exécution des programmes; iii) évaluation des risques stratégiques du FIDA; et iv) analyse des lacunes de la fonction et de la structure de la gestion des risques institutionnels du FIDA. Il a été noté que l'évaluation des risques opérationnels serait coordonnée avec l'évaluation des risques financiers afin de garantir la

complémentarité des évaluations. Il a également été noté que, à l'issue de l'examen du Comité, la direction lancerait un processus d'appel d'offres pour recruter un cabinet de consultants qui serait chargé de conduire l'évaluation en vue de fournir les constatations et les recommandations avant la fin de l'année.

37. Le Comité s'est félicité du travail accompli pour élaborer les mandats; il a apprécié le fait que l'évaluation financière et l'évaluation non financière aient été conduites, dans la mesure du possible, en parallèle; et il a proposé que le processus d'évaluation prévoie des entretiens avec les membres du Comité d'audit et les représentants au Conseil d'administration, outre la direction du FIDA.
38. L'examen de ce document a été considéré comme achevé.
Examen du tableau de bord des risques du FIDA: principes directeurs et grands domaines de risques couverts
39. La direction a présenté ce document en soulignant que le principal objectif du tableau de bord des risques était d'aider le Conseil d'administration à assumer ses responsabilités de contrôle ayant trait à la gestion des risques. C'est pourquoi le tableau de bord des risques couvrait les quatre domaines de risques institutionnels du FIDA, à savoir: i) les risques stratégiques; ii) les risques financiers; iii) les risques opérationnels; et iv) les risques liés à l'exécution des programmes.
40. Il a également été précisé que les risques figurant dans le tableau de bord étaient liés aux objectifs institutionnels du FIDA et que ces liens seraient encore renforcés au fur et à mesure de l'évolution du tableau de bord, avant que la version finale ne soit présentée au Conseil d'administration à sa session de décembre. En outre, il a été indiqué que le tableau de bord s'appuierait sur les évaluations indépendantes des risques conduites par le FIDA. Enfin, il a été noté que les cibles ou les fourchettes de valeurs cibles fixées pour les indicateurs pertinents seraient insérées dans la version finale du tableau de bord.
41. Les membres ont accueilli le document avec satisfaction et l'ont considéré comme un outil important tant pour les représentants au Conseil d'administration et les membres du Comité que pour la direction du FIDA. Cet outil devrait permettre de déterminer les responsables de la gestion des risques et la tendance des risques (croissante ou décroissante). Il a été noté que tous les risques ne se prêtaient pas à la définition d'indicateurs fiables et que, dans certains cas, les indicateurs seraient susceptibles d'occulter la reconnaissance d'un risque croissant. Les membres ont par ailleurs insisté sur l'importance de disposer d'un document évolutif qui soit mis à jour régulièrement pour tenir compte des mutations de l'environnement des risques.
42. Afin d'intégrer convenablement dans le tableau de bord des risques les résultats pertinents de l'examen des risques actuellement en cours, il a été proposé de reporter l'approbation du tableau de bord à une date postérieure à l'achèvement de ces évaluations, c'est-à-dire après la session de décembre du Conseil d'administration. Le rôle essentiel joué par le Comité d'audit dans la genèse et l'élaboration du tableau de bord des risques a également été souligné.
43. L'examen de ce document a été considéré comme achevé.
Renforcement du rôle stratégique du Comité d'audit
44. La direction a fait le point sur les débats relatifs aux moyens de renforcer le rôle du Comité d'audit et l'appui qu'il apporte au Conseil d'administration, notamment sur les principaux résultats des quatrièmes Journées de réflexion du Conseil d'administration, qui se sont déroulées en avril 2018. Lors des Journées de réflexion, les priorités suivantes ont été dégagées:
 - i) compte tenu du nombre élevé de réunions et du volume de documents connexes, un séminaire sur la gestion du temps pourrait être organisé;

- ii) les rapports du Comité d'audit devraient porter essentiellement sur la définition d'orientations stratégiques à l'intention du Conseil d'administration;
 - iii) les rapports devraient être publiés en temps voulu avec la possibilité d'en communiquer un résumé par courriel aux membres du Comité; il est également noté que les rapports devraient être concis et comporter des recommandations clés judicieuses; et
 - iv) il conviendrait d'envisager la mise en place d'outils de communication supplémentaires (par exemple création d'un groupe WhatsApp) afin d'assurer la diffusion des informations en temps utile auprès des organes subsidiaires et au sein des listes, et de permettre aux États membres de clarifier les questions avant la tenue des réunions formelles.
45. Les membres du Comité se sont félicités de la présentation de la direction. Il a été proposé d'insérer un résumé dans le rapport du président du Comité au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration sera invité à formuler de nouvelles observations à sa session de septembre.
46. L'examen de ce document a été considéré comme achevé.
- Dates des réunions du Comité d'audit en 2019
47. Le Comité a pris note des dates de ses réunions en 2019 et a approuvé une modification de la date de sa cent cinquante-troisième réunion, qui a été déplacée du 27 juin au 20 juin 2019.
- Informations actualisées sur l'application de la section consacrée à la dépréciation dans la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9
48. La direction a fourni oralement des informations actualisées sur l'application de la section consacrée à la dépréciation dans la norme IFRS 9 (relative aux instruments financiers).
49. Le Comité a remercié la direction pour ces informations qui s'inscrivent parfaitement dans le prolongement du débat mené précédemment avec le Commissaire aux comptes.
50. Les informations actualisées ont été considérées comme enregistrées.
- Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration (Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre 2018)
51. Le Comité d'audit a pris note des informations fournies dans le rapport relatif au portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre 2018. Il a été proposé que les futurs documents comportent un résumé de la performance globale du portefeuille.
52. Le rapport a été considéré comme examiné.
- Questions diverses
53. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné trois questions auxiliaires:
- a) Point sur la sélection du prestataire de services d'évaluation indépendant chargé de l'évaluation des risques financiers au FIDA: le Comité a été saisi d'informations actualisées à ce sujet. Un important cabinet de consultants avait été sélectionné sur la base d'une évaluation technique et commerciale conduite par deux groupes indépendants. Le Comité a remercié la direction de ces informations.

- b) Le président du Comité a demandé la mise en place d'un canal de communication simple qui permette de rester informé sur les questions auxquelles des suites doivent être données après chaque réunion du Comité d'audit, et d'obtenir des informations actualisées sur leur mise en œuvre.
 - c) Le président a demandé l'établissement d'un tableau de bord trimestriel faisant apparaître l'état d'avancement de la mise en œuvre des orientations stratégiques du FIDA.
54. Aucune question supplémentaire n'a été abordée sous la rubrique Questions diverses.